



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 03 octobre 2019 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Céline FAURE, arrivée le 29 juillet 2019 sur le poste de l'urbanisme.

### **Étaient présents :**

**Membres élus :** M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, Mme Dominique COLOMB, M Patrice FRANÇON, M. Philippe DUTEL, M. Jacques ROUCHON Adjoints ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Chrystelle GASSMANN, M. Jean FOURNEL, Mme CHAPELLON, M. Louis BESSON, Mme Stéphanie DEFOUR, M. Thierry DESOLME, M. Bernard ROUCHON, M. Alain MONDON, Mme Maryline MOUNIER, Mme. Pauline JOUSSERAND-TOURON, Conseillers Municipaux.

**Personnel administratif :** M. Bruno SAMUEL, Mme Céline FAURE.

### **Absents excusés avec remise de pouvoir :**

M. Daniel TONSON qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER  
M. André MOLLE qui avait donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER  
M. Jean-Jacques SAMUEL qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN  
M. Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à M. Philippe DUTEL  
M. Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir M. Jacques ROUCHON  
Mme Dominique ASTIER-COURBON qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

### **Absents excusés sans pouvoir**

Mesdames Carole GRAIL et Camille FANGET

Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON a été nommée secrétaire de séance.

---

## **1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 25 JUILLET 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 25 juillet 2019.



## **2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION ARTICLE LE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Arrêté N ° 2019.107** portant sur l'approbation d'une déclaration de sous-traitance se rapportant au lot N° 1 du marché relatif au travaux d'amélioration thermique du gymnase G1 souscrit par la SARL ABC BORNE au bénéfice de l'entreprise DOS SANTOS RODRIGO étanchéité bardage et accepté par la commune pour un montant maximum de 1100 € HT.

**Arrêté N° 2019.108** portant sur la souscription d'un avenant N°1 en plus-value se rapportant au lot N°2 du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du cercle en espace culturel souscrit avec la SARL JEAN ROYER maçonnerie pour un montant total de 2 990,93 € HT.

**Arrêté N° 2019.110** portant sur la souscription d'un avenant N°1 en plus-value se rapportant au lot N°7 du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du cercle en espace culturel souscrit avec la SARL FORISSIER-GUILHOT pour un montant total de 1 090,70 € HT.

**Arrêté N°2019.111** portant sur la souscription d'un avenant N°1 en moins-value se rapportant au lot N°11 du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du cercle en espace culturel souscrit avec la SARL GIMBERT pour un montant total de 2 961,92 € HT

**Arrêté N°2019.112** portant sur la souscription d'un contrat de ligne de trésorerie interactive à intervenir auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin pour un montant de 500 000,00 €

## **3) ELECTION D'UN ADJOINT A L'URBANISME, GRANDS PROJETS ET PERMIS DE CONSTRUIRE EN REMPLACEMENT DE M. DANIEL TONSON :**

Monsieur le Maire informe que M Daniel TONSON démissionne de son poste d'Adjoint à l'urbanisme pour des raisons de santé, à qui il souhaite un bon rétablissement et précise qu'il conserve ses fonctions de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire explique que le choix est fait de garder l'ordre du tableau des adjoints afin d'élire un seul adjoint en remplacement du poste vacant, il est donc proposé de remplacer à la même place M Daniel TONSON par le candidat de la liste « A l'écoute de ST JUST MALMONT » M Alain MONDON qui a accepté sans hésiter. Monsieur le Maire précise que ce choix est soutenu par les membres de la commission urbanisme dont Daniel TONSON qui connaît les qualités de M MONDON.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection se fait à bulletin secret, il souhaite également remercier M Daniel TONSON pour son travail très assidu, son intégrité, sa disponibilité et surtout sa camaraderie car c'est une personne qui tient énormément à l'esprit de cohésion et d'équipe.

Vote à bulletin secret, le dépouillement est fait par Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON, secrétaire de séance.

Résultat :

- 25 votants
- 25 bulletins de vote pour M Alain MONDON

Monsieur le Maire félicite M Alain MONDON pour prendre le relais sur le poste d'adjoint à l'urbanisme.

## **4) COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-SEMENE**

### **Mise à jour des statuts dans le cadre de la prise de compétence eau potable**

Monsieur le Maire expose que sans minorité de blocage constatée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 concernant la compétence « eau potable », il en va de même pour la compétence « assainissement », la prise de compétence Eau Potable demeure obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La prise de compétence Assainissement, acquise dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en compétence optionnelle, devient également obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans les mêmes conditions.

Il convient donc de mettre à jour les statuts de Loire Semène et la définition de l'intérêt communautaire pour intégrer les compétences Eau Potable et Assainissement en compétences obligatoires.

Un vote a eu lieu le 17 septembre 2019 lors du Conseil Communautaire, où les conseillers communautaires ont approuvé la modification de statuts.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- De bien vouloir valider ces mises à jour des statuts et de l'intérêt communautaire
- De donner pouvoir à Madame Odile PRADIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, de signer la mise à jour des statuts.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

### **Convention de reversement entre la CCLS et la mairie de St Just Malmont spectacle du 19 octobre 2019**

Monsieur le Maire explique qu'une belle saison culturelle est à l'ordre du jour et qu'il est important de pouvoir compter sur cette nouvelle salle de spectacle « Le Cercle » inaugurée le 28 septembre dernier. La Communauté de Communes Loire Semène organise elle aussi une saison culturelle et souhaite pouvoir utiliser la salle pour certains spectacles.

Monsieur le Maire informe qu'une convention doit être établie entre la Mairie de Saint-Just-Malmont et la Communauté de Communes Loire-Semène. Ceci afin de préciser les modalités de reversement des sommes restantes à charge, de la CCLS, pour l'organisation du concert de « Yvan Marc et Ours » le 19 octobre 2019.

Le spectacle coûte 1964 €, qui seront divisés en deux, soit 982 € pour la Communauté de Communes Loire-Semène et 982 € pour la Commune, à savoir que la recette sera conservée par la Commune. Il n'y aura pas de pré-réservation pour pouvoir laisser l'accès à tous ceux qui le souhaitent

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider la convention.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

### **Résultat consultation lot 4 « aménagements paysagers, jeux et mobilier » travaux de renaturation et mise en valeur du Sambalou et de la zone humide de Riopaille**

Monsieur le Maire informe que les travaux avancent bien et s'en félicite, il précise aussi qu'une pêche électrique a eu lieu afin de pouvoir protéger les poissons en les réintroduisant plus haut sur le cours d'eau. Environ 70 truites ont été ainsi pêchées, ce qui indique la très bonne qualité de l'eau et de ce fait la nécessité de protection de nos cours d'eau.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la consultation des entreprises effectuée dans le cadre du groupement avec la Communauté de Communes Loire Semène concernant le lot n°4 « aménagements paysagers, jeux et mobilier » pour les travaux de renaturation et de mise en valeur du Sambalou et de la zone humide de Riopaille, ce lot avait été jugé infructueux par la commission d'études des offres.

Une nouvelle consultation a été effectuée mais malheureusement celle-ci est encore infructueuse.

Aussi il a été décidé de mettre en place pour ce lot, la procédure de négociation de gré à gré.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'avis de la commission d'appel d'offre qui conseille de rendre la consultation du lot 4 infructueuse.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **5) DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020**

Monsieur le Maire expose que compte tenu des prochaines élections municipales, d'un nouveau calendrier de dépôt des demandes de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2020. De ce fait les dossiers de demandes d'aides doivent être déposés au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour les projets 2020, l'Etat ayant pour objectif d'informer le plus en amont possible les communes des arrêtés attributifs dans le courant du mois d'avril 2020.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la fiche N°2 « Maintien et développement des services publics en milieu rural » de la priorité N° 1 : attractivité du territoire : les travaux d'aménagement de la maison de santé peuvent être éligibles sur un taux de subvention compris entre 20 % et 50 %

Monsieur le Maire rappelle que pour cette opération les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à la somme HT de 76 000 € et que les travaux sont estimés à la somme HT de 1 110 309.25 €.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour cette opération en sachant que la Commune demande une subvention à hauteur de 20%:

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Honoraires maîtrise d'œuvre	76 000. 00 €	Subvention DETR 2020	237 262.00 €
Travaux aux entreprises	1 110 310. 00 €	Subvention région Auvergne-Rhône-Alpes	200 000.00 €
		Fonds propre Commune	630 418.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 186 310. 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 186 310.00€</b>

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider, le plan de financement concernant l'aménagement d'une maison de santé.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **6) DESIGNATION D'UN ELU POUR DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME**

M le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux qu'il souhaite réaliser à titre personnel et que pour cela, il aura besoin de la délivrance d'un permis de construire et explique le principe de délégation de signature qui autorise à signer et donne pouvoir à un adjoint de signer en son nom.

Or selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision. En effet l'arrêté du maire de délégation de signature ne peut s'appliquer.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance du permis de construire en question.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement. C'est pourquoi il vous est proposé au Conseil Municipal de donner délégation de signature spécifique à Madame Odile PRADIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de SAINT JUST-MALMONT, pour le permis de construire n°PC04320519Y0024, déposé le 12 septembre 2019 par Monsieur Frédéric GIRODET.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité, M le Maire revient après le vote.

## **7) ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CDG 43**

Monsieur le Maire présente l'adhésion au service retraite du CDG 43 qui est calculée sur ce que l'on utilise, ce qui évite le paiement d'une cotisation même si le service n'est pas utilisé.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion.

En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet :	Tarif unitaire
Immatriculation de l'employeur	10 €
Affiliation	10 €
Demande de régularisation de services	70 €
Validation de services de non titulaire	70 €
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	70 €
Dossier de liquidation de pension (invalidité, réversion)	50 €
Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues) et entretien retraite agent	50 €
Entretien retraite et simulation de pension	50 €
Dossier de pré-liquidation avec engagement	50 €
Dossier de pré-liquidation (Cohorte) et/ou qualification des comptes individuels retraites	40 €
Correction des Comptes Individuels Retraites	40 €
Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies	40 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider le tableau de tarification présenté.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **8) POINT SUR RAMASSAGE SCOLAIRE 2019-2020**

M le Maire donne la parole à Mme Christine BONNEFOY concernant le ramassage scolaire sur lequel il n'y a pas assez d'élèves inscrits, les règles étant très précises au niveau du Département, une ligne avec un minimum d'inscrits ne peut être maintenue.

Mme Christine BONNEFOY fait lecture de la délibération.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la convention d'organisation en matière de transport scolaire entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Loire, il a été délégué à la Commune de St Just Malmont la compétence pour la gestion du transport scolaire sur services spéciaux en qualité d'organisateur secondaire (A02). Dans le cadre de cette délégation la commune de St Just Malmont gère en collaboration avec le Services des Transports du Département 43 le service de transport sur ligne spéciale N°205.03.

Ce service fonctionne pour desservir au départ du village de Malmont les collèges et lycées des établissements scolaires de Firminy et Le Chambon-Feugerolles ainsi que l'approche jusqu'à St Just pour la desserte pour les collèges et lycées pour aller à Monistrol sur Loire.

Monsieur le Maire expose qu'à la rentrée scolaire 2019/2020 il y a seulement 3 élèves inscrits issus de 2 familles différentes dont l'un des élèves n'emprunte pas le transport quotidiennement étant pensionnaire.

Aussi ce service de transport ne peut être maintenu car il ne respecte pas les critères de prise en charge et d'éligibilité à l'aide financière.

Une dérogation a été accordée par le service transport du Département 43 pour maintenir ce ramassage jusqu'aux vacances de Toussaint à charge pour la commune d'effectuer un point au bout de 3 semaines pour éventuellement constater la possibilité d'avoir de nouvelles inscriptions.

Malheureusement aucune nouvelle inscription n'est parvenue et le Département de la Haute-Loire est dans l'obligation de supprimer le service n°205.03 auprès du transporteur les Autocars GOUNON.

Monsieur le Maire informe que les 2 familles concernées ont été informées de cet état de fait, la résiliation n'est pas définitive.

C'est pourquoi il vous est proposé,

De prendre acte à compter de la rentrée des vacances de Toussaint de la résiliation du service de transport scolaire n°205.03 des Autocars GOUNON si nous n'avons pas d'autre inscription.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Département pour effectuer la résiliation du marché.

Il est également précisé que si l'année prochaine 2020-2021 plus d'élèves sont concernés par cette ligne, elle pourra être rétablie après appel d'offres.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider la résiliation de la ligne spéciale N°205.03.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **9) INDEMNITES DE CONSEIL ET CONFECTION BUDGET 2019** **RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de conseil et de confection du budget du receveur municipal est une indemnité qui est allouée chaque année à Mme Evelyne MONTCHAL, trésorière, qui est de bons conseils, très rigoureuse et avec qui les relations sont bonnes. Il est également précisé que la trésorière est responsable sur ses deniers propres concernant ses actes professionnels et qu'elle est obligée de prendre des assurances en conséquence, d'où l'utilité de ces indemnités pour lui permettre de faire face en cas de problème.

L'indemnité de conseil est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années soit une moyenne annuelle de 4 309 100. 00 € de dépenses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder l'indemnité pour l'année 2019 d'un total brute de 804.41 €.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **10) DEMANDE DE DISPONIBILITE AGENT DU SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du service technique a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1er octobre 2019 pour une durée de 6 mois. En sachant que dans les collectivités territoriales on peut avoir des disponibilités allant jusqu'à 10 ans. Ce qui signifie qu'à la fin de la disponibilité, la collectivité doit réintégrer l'agent dans ses effectifs si possible.

Puis expose qu'étant donné la charge de travail des employés au service technique, qui sont déjà en effectif restreint, il est nécessaire de recruter un nouvel agent possédant en priorité le permis poids lourd et capable d'être polyvalent.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder aux démarches afin d'effectuer le recrutement d'un agent au service technique à temps complet dans le cadre d'une mutation ou d'un recrutement direct.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **11) CESSION TERRAIN MIRANDON ZA « LES CHAMPS DE BERRE »**

Monsieur le Maire expose que la SCI PSM (garage Mirandon) est propriétaire de la parcelle cadastrée AK n°61 à la zone d'activité « Les Champs de Berre » et précise que cette société souhaite la cession du talus situé sur la partie haute de leur parcelle sous la voie communale afin de pouvoir l'aménager et l'entretenir, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal, de céder gratuitement une partie de la parcelle AK 67 appartenant à la commune, d'une surface de 1 233m<sup>2</sup>, à la SCI PSM (garage MIRANDON).

Monsieur le Maire précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de la SCI PSM et demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir de signer l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **12) TRAVAUX EXTENSION BASSE TENSION ROUTE DU SAMBALOU**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la HAUTE-LOIRE.

Comme la Commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10€ par mètre, soit :

$$134 \times 10 = 1340 \text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant la longueur résultant des travaux définitifs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver, l'avant-projet d'extension Basse Tension, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la HAUTE-LOIRE, auquel la commune est adhérente, de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 1340 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental et d'inscrire à cet effet la somme de 1340 € au budget primitif.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **13) PRISE EN CHARGE ANIMATION DU 09 NOVEMBRE 2019 & 21 DECEMBRE 2019**

### **Animation du 09 novembre 2019**

Monsieur le Maire informe que la commission municipale culturelle organisera une animation dans la salle multiculturelle « le Cercle » le 9 novembre 2019 à 20H30 avec la participation du groupe « ONDE'N'GOSPEL » qui à l'occasion de l'inauguration de la salle « le Cercle » fait un prix à la commune, soit 400€ la représentation au lieu de 800€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge de la somme de 400 € pour la prestation de « ONDE'N'GOSPEL » et de fixer le tarif d'entrée à ce spectacle à 8 € pour les adultes, et 2 € pour les enfants de moins de 12 ans dans le cadre de la régie de recettes des manifestations culturelles.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

### **Animation du 21 décembre 2019**

Monsieur le Maire informe que la commission municipale culturelle organisera une autre représentation à destination du jeune public dans la salle multiculturelle « le Cercle » le 21 décembre 2019 à 16H00 avec la participation de la compagnie « les souffleurs de lune » représentée par « L'association OAM Production » pour un montant de 974 € concernant la prestation du spectacle « Un truc de Dingue »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge de la somme de 974 € pour la prestation de « les souffleurs de lune » et de fixer le tarif d'entrée à ce spectacle 6 € pour les adultes, et 2 € pour les enfants de moins de 12 ans dans le cadre de la régie de recettes des manifestations culturelles.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **14) IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT ACQUISITION MOBILIERS**

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel a permis à la Collectivité de se doter d'une structure permettant d'accueillir des manifestations culturelles, artistiques et associatives.

Dans ce cadre, il convient d'équiper la salle d'accueil de tables et de chaises afin d'assurer la réception des spectateurs dans de bonnes conditions matérielles.

Une consultation a été lancée auprès de sociétés spécialisées. A ce titre, la proposition émanant de la SAS SoDesk Mobilier à Monistrol sur Loire a été retenue pour un montant de 5 655.38 € HT (éco taxes incluse), en sachant que les tables et chaises sont fabriqués en France.

L'acquisition de cet équipement doit être considérée, malgré son montant, comme une opération d'investissement. Les biens mobiliers dont il s'agit ont en effet une consistance et une durabilité suffisante pour être intégrés dans le patrimoine communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge de la somme de 5 655.38€ HT et d'inscrire la dépense en section d'investissement compte-tenu de la consistance et la durabilité de ce matériel.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **15) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **URBANISME**

Monsieur Alain MONDON remercie le Conseil Municipal pour son élection et également M Daniel TONSON qui a fait part de sa disponibilité pour l'aider dans sa tâche. Il est conscient que la tâche ne sera pas facile car Daniel TONSON a beaucoup de connaissances, mais il sait qu'il peut compter sur les membres de la commission ainsi que le personnel administratif.

Les permanences ont débutées depuis septembre.

Une première commission urbanisme a eu lieu le 19 septembre où 19 dossiers ont été abordés

### **SPORTS**

Monsieur Philippe DUTEL indique que concernant le contrôle d'accès des équipements par badges, la réunion a eu lieu le 29 août avec toutes les associations concernées, des réponses ont été apportées à leurs inquiétudes et questions, tous les badges ont été distribués et toutes les clés rendues. Le système fonctionne très bien, les dysfonctionnements du début ont été résolus.

Concernant le gymnase G1, les engagements ont été tenus avec une semaine d'avance et toutes les associations concernées y ont accès, il reste des finitions à faire qui ne gênent en rien le bon déroulement des entraînements et des compétitions.

Pour le Téléthon prévu le 16 novembre, 3 commissions (culture, communication et associations) travaillent sur son organisation qui avance bien. La prochaine réunion aura lieu le 17 octobre où sera vu avec les associations participantes la mise en place du programme et des animations, avec la possibilité de l'étendre aux communes avoisinantes.

Des félicitations sont faites au club ST Just Pétanque qui a été finaliste départemental de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division face à St Didier en Velay, la 1<sup>ère</sup> division monte en régional et la 2<sup>ème</sup> division monte en 1<sup>ère</sup>



## **AFFAIRES SCOLAIRES**

Madame Christine Bonnefoy a rencontré le médecin scolaire, le docteur GRANGE, le 29 août pour faire le point concernant les enfants qui ont différentes allergies. Le même jour avec Patrice FRANÇON et Bruno SAMUEL, une rencontre a été faite avec tout le personnel des écoles et du restaurant scolaire. La rentrée s'est bien passée avec un effectif sur la commune de 488 primaires soit 12 enfants en moins par rapport à l'année précédente. La journée porte ouverte du restaurant scolaire a eu lieu avec un peu moins de monde que l'année passée. Une animation a été faite le 13 septembre, barbe à papa et pop-corn en lien avec la fête patronale. La préparation du repas de Noël est en cours, on aura besoin du Père Noël et de personnes pour le pliage de papillotes.

En ce qui concerne la communauté de communes, il y a eu 15 chantiers jeunes, dont du désherbage au jardin derrière l'église, en face du PMU et ils sont aussi intervenus le mercredi 2 octobre pour le nettoyage des rues de Malmont. Les interventions ont été faites dans le cadre d'un projet environnemental. Il y a également eu 300 jeunes qui sont partis en camps communautaire pendant l'été et l'hiver.

La crèche a un très bon taux d'occupation, elle souhaite fêter ses 30 ans en 2020.

## **COMMUNICATION**

Madame Dominique COLOMB présente le calendrier du n°45 de La Trame : la fourniture de la maquette à l'imprimeur est prévue pour le 10 octobre, livraison en Mairie le vendredi 25 octobre, la préparation et la mise sous plis des flyers le lundi 28 octobre pour une distribution les 29, 30 et 31 octobre.

Nous y retrouverons des informations sur le dispositif Mobi'Pouce, le recensement, l'achèvement des grands projets tels que l'espace culturel « Le Cercle » et le gymnase G1 et également un dossier sur le parc paysager.

## **PERSONNEL**

Monsieur Patrice FRANÇON souligne la difficulté à recruter concernant les contrats de quelques heures notamment pour le restaurant scolaire du temps de midi.

Il participera à la journée d'actualité concernant la loi de transformation de la fonction publique qui se tiendra le 14 janvier prochain à Clermont Ferrand, cette loi porte sur plusieurs points comme les instances paritaires avec des refontes dans le fonctionnement, un élargissement des possibilités sur les contrats contractuels, les droits disciplinaires, la déontologie, les conditions de travail, la mobilité...

Pour la partie fibre optique il fait part d'une très bonne couverture sur la commune même s'il subsiste encore des difficultés de branchements. La fibre est sur la commune depuis plus de 2 ans, le fournisseur était Orange, Bouygues et Free arrivent également. « Lorsque nous avons des soucis de branchement, nous avons beaucoup de difficulté pour les joindre afin de donner des réponses et/ou trouver des solutions ».

Lors du dernier conseil, il avait été abordé les difficultés que rencontrait la société M2I Fayard sur la station de Lherbret. Suite à la réunion du 25 septembre au SELL, il a été décidé et demandé à la société M2I Sovetra qui est sur la partie terrassement, de reprendre le lot car il reste encore des travaux qui représentent 172 675€. La partie opérationnelle de la station fonctionne et de l'eau est produite, il reste l'ancien bâtiment à démolir, avec du désamiantage qui va générer un surcoût, il y aura donc un retard pour la livraison totale de la station de 6 mois.

Le comité du SELL s'est réuni le 26 septembre, où il a surtout été évoqué l'assainissement collectif avec une proposition aux collectivités de pouvoir faire des contrôles quand elle le demande ou les notaires pour les ventes de biens, qui se fera par le biais de convention. Lors de la réunion 17 septembre à la communauté de communes, le SPANC a fait l'objet de délibérations, en effet nous sommes arrivés au terme de la première phase de tous les contrôles sur l'ensemble des installations. Il va falloir prévoir la deuxième phase des contrôles (durée de 8 ans qui peut atteindre 10 ans), l'agent en charge des contrôles n'a pas de difficultés à prendre en charge les nouvelles installations ainsi que les personnes qui souhaitent faire évoluer leur système, les difficultés se portent surtout vers les personnes déjà contrôlées et surtout celles qui ne les souhaitaient pas au vu de leur non-conformité des installations qui représente 11%. La proposition était d'augmenter les montants des contrôles ce qui risquait de générer plus d'agressivité que précédemment envers le contrôleur et serait injuste pour ceux qui étaient déjà aux normes lors de la première phase, la position de la communauté de communes au sein du SELL est de ne pas appliquer de hausse.

Concernant le déploiement de la vidéo protection sur St Just Malmont avec le souhait d'ajouter aussi des caméras à Malmont au niveau du centre bourg et de la salle, l'enveloppe disponible pour l'appel d'offre est d'environ 100 000.00€

### **AFFAIRES SOCIALES, CULTURE**

Madame Odile PRADIER présente l'exposition en salle du conseil de Valérie Faverjon de St Didier. Elle remercie toutes les personnes qui sont venues aider pour la mise en place de la nouvelle salle du « Cercle » permettant le bon déroulement de l'inauguration. La prochaine commission culture sera le 9 octobre. La fête patronale s'est très bien déroulée, il y avait 200 personnes pour le repas de midi. La mise en place de l'auto stop sécurisé Mobi Pouce est effective, les inscriptions sont à faire en Mairie où un kit sera remis.

Le futur programme des manifestations au « Cercle » : le 19/10 musique avec Yvan Marc et Ours, 26/10 concert Velay Synergie et Lapte, 27/10 expo photos, 9/11 concert Onde'N'Gospel, 22/11 Théâtre Les 3 coups de St Just, 21/12 spectacle enfants « Un truc de Dingue », pour 2020 en janvier la chorale Roger Ruel, 15/02 spectacle gaga « Le Jean Mamère 2 », 7/03 spectacle de la Comédie de St Etienne « La Bêtise », 18/04 chant humoristique « Les Mirabelles Kitchen », 24/04 concert dessiné pour enfant « L'Odyssé », 16/05 comédie musicale « De la misère à la révolte », en juillet le théâtre de Roger Ruel, la saison se terminera par Interfolk. Nous espérons avoir entre temps l'accord du CNC pour que l'association Ciné Ruban puisse démarrer les projections.

### **TRAVAUX-VOIRIES**

Monsieur Jacques ROUCHON indique que le programme voirie va pouvoir commencer le 10 octobre. La route de la Roche sera fermée pendant 2 à 3 semaines. Suite aux intempéries, un gros travail de recensement des sites impactés a été fait pour effectuer les demandes d'aides concernant la commune et la communauté de communes.

Monsieur ROUCHON fait part de la préparation de la viabilité hivernale :

- Préparation des chasse neige, un nouveau prestataire pour le déneigement
- Changement de 2 chasse neige
- Achat de 2 lames bi raclage permettant de limiter les dégâts
- Les barrières de neige vont être posées plus tôt.

### **FINANCES**

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN indique qu'un point sur les crédits en investissement et de fonctionnement va être fait pour établir la décision modificative de décembre.

Une formation sera faite début janvier pour le recensement général de la population, un recrutement d'au moins 9 agents sera organisé après parution de l'article dans la Trame. Le recensement se fera du 15 janvier au 14 février 2020.

## **16) QUESTIONS DIVERSES**

### **Subvention exceptionnelle tennis de table**

Monsieur le Maire informe que l'Association du Tennis de Table de ST JUST MALMONT, suite à son assemblée générale, sollicite une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de 2 tables de jeux dans le cadre du renouvellement du matériel.

Après l'obtention d'une subvention d'un montant de 500 € auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, il reste à la charge de l'association la somme de 1 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que ces tables sont utilisées par les écoles privées et publiques de la commune dans le cadre des activités scolaires et que le club du tennis de table doit souvent déplacer ce matériel pour permettre l'organisation d'autres manifestations dans le gymnase.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la subvention pour la somme de 1 000€.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## **Demandes d'aides pour travaux remise en état intempéries 6 août 2019**

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a été très touchée par un épisode orageux exceptionnel le 6 Août 2019. A cette occasion de nombreux biens appartenant à la collectivité ont été détériorés par cet évènement climatique de grande ampleur. De ce fait dans le cadre de cet épisode la commune a sollicité auprès de la Préfecture de la Haute-Loire l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle dont on attend l'arrêté.

Monsieur le Maire expose que l'Etat peut financer dans le cadre des aides sur la dotation de solidarité ou la dotation d'équipement des territoires ruraux des travaux de remise en état.

La commune a jusqu'au 7 octobre 2019 pour faire demande concernant la réalisation des travaux de reconstitution ou reconstruction des biens suivants sinistrés :

- Les abords du terrain synthétique du complexe sportif (la partie structure est pris en charge par la CCLS)
- Le curage de la réserve d'eau du complexe sportif avec le remplacement de la vanne de régulation et surverse
- La reprise du regard et de la chaussée au « Pêcher »
- La reprise du chemin du « Petit Roure » au « Grand Roure », notamment au point de rejet des eaux pluviales et l'ouvrage du franchissement des cours d'eau
- La reprise passage boviduc « Lotissement du Centre » avec reprise des points de rejet eaux pluviales

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la demande auprès de la Préfecture de la Haute-Loire des aides sur la dotation de solidarité, ainsi que la dotation d'équipement des territoires ruraux des travaux de remise en état

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'une enveloppe d'un fond de catastrophe naturelle auprès de la communauté de communes, qui est allouée chaque année pour faire face à de tels évènements, les communes font les travaux qui sont sous leur responsabilité et la répartition du fond de catastrophe naturelle est fait sous forme de répartition entre les communes sinistrées.

## **Demande de subvention Leader pour travaux Sambalou**

Monsieur le Maire informe qu'une aide LEADER 2014-2020 avait été sollicitée par l'intermédiaire du Pays de la Jeune Loire concernant le parc paysager pour les travaux de renaturation et mise en valeur du Sambalou.

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Honoraires maîtrise d'œuvre et imprévus	33 665.00 €	Subvention ETAT	66 000.00 €
Travaux entreprises	170 335.00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 700.00 €
		Subvention Département 43	33 989.00 €
		Subvention LEADER	12 511,00 €
		Fonds propres commune	40 800.00 €
	204 000.00 €		204 000.00 €

Monsieur le Maire rappelle que le reste à charge prévisionnel de 40 800 € sera pris à 50% par la Communauté de Communes Loire Semène comme pour tous les autres projets touristiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le du plan de financement.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

## Règlement taxe foncière 2019 section Bruchères

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi visant à moderniser le régime des sections de communes, les comptables de la DDFIP sont autorisés à accepter le paiement par les communes des taxes foncières 2014 émises au nom des sections de commune sous les conditions suivantes :

- présence d'un avis d'imposition au nom de la section
- notification de cet avis en cas de commission syndicale (au représentant de la section)
- présence de l'état spécial annexé au budget (en l'absence de commission syndicale)
- absence de ressources suffisantes de la section (au vu de l'état spécial annexé ou du budget annexe)

Conformément à l'objet de la loi n°2013 - 428 visant à simplifier la gestion des sections de commune, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer, en l'absence de recettes suffisantes pour la section, la réalisation du paiement des taxes foncières des sections de communes.

Il s'avère que la Commune est en droit de procéder au règlement des taxes foncières de la section de Bruchères pour les raisons suivantes :

- il n'existe pas de commission syndicale étant donné que le revenu cadastral de la section est inférieur au seuil de création d'une commission syndicale
- la section de Bruchères ne dispose d'aucun revenu
- les habitants de la section de Bruchères n'ont jamais payé de taxes foncières

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer le règlement des taxes foncières sur les propriétés non bâties de la section de Bruchères qui s'élève à 30.00 € pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

Monsieur le Maire conclut en apportant des précisions sur :

Suite à l'article paru dans la presse concernant l'installation anarchique de la fibre sur les poteaux et notamment suite à un accident route de Jonzieux un poteau était cassé depuis avril, posant des problèmes de sécurité pour les vélos et motards. Au lendemain de l'article, les poteaux étaient remplacés. Un contact a été pris avec M WILD, Directeur d'Auvergne très haut débit, pour faire une étude d'enfouissement des lignes sur le secteur de la route de Jonzieux.

Pour la salle du Cercle, le rafraîchissement d'air va bientôt être installé et sera opérationnel pour le prochain spectacle.

Le pont du Pêcher a été contrôlé suite au signalement de vibrations ressenties lors de passage de camions, il s'avère que les remblais situés de part et d'autre du pont sont instables au niveau du joint de dilatation avec le pont. Le dossier a été transféré à la communauté de communes qui est en charge de la voirie.

Le Gymnase G1, la salle a été livrée, il reste le parvis qui sera fait pendant les vacances de la Toussaint ainsi que l'éclairage extérieur.

Monsieur le Maire déplore que la vente aux enchères des établissements Cheynet n'ait pas permis de faire apparaître un repreneur susceptible de redémarrer une activité textile sur le site.

Il condamne cette façon de faire qui ne favorise pas le développement du territoire car « 1/3 des actifs part à la famille, 1/3 à l'étranger et enfin le dernier 1/3 est éparpillé en France ». Il indique que la recherche d'un repreneur constitue sa priorité et qu'il travaille sur le sujet d'arrache pieds.

Le congrès départemental des donneurs de sang bénévoles aura lieu le dimanche 6 octobre à Saint Didier en Velay.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour son assiduité et rappelle que le mandat n'est pas terminé, le programme reste chargé.

**Il est 21H00, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.**

<b>Frédéric GIRODET</b>		<b>Carole GRAIL</b>	
<b>Odile PRADIER</b>		<b>André MOLLE</b>	
<b>Jacques ROUCHON</b>		<b>Arlette CHAPELLON</b>	
<b>Christine BONNEFOY</b>		<b>Thierry DESOLME</b>	
<b>Daniel TONSON</b>		<b>Stéphanie DEFOUR</b>	
<b>Dominique COLOMB</b>		<b>Jean-Jacques SAMUEL</b>	
<b>Patrice FRANÇON</b>		<b>Jérôme PICHOT</b>	
<b>Philippe DUTEL</b>		<b>Pauline JOUSSERAND-TOURON</b>	
<b>Marie-Françoise SOUBEYRAN</b>		<b>Joël AUROUZE</b>	
<b>Marguerite FOULTIER</b>		<b>Dominique ASTIER-COURBON</b>	
<b>Maryline MOUNIER</b>		<b>Bernard ROUCHON</b>	
<b>Alain MONDON</b>		<b>Camille FANGET</b>	
<b>Chrystelle GASSMANN</b>		<b>Louis BESSON</b>	
<b>Jean FOURNEL</b>			